



Formation longue

Cycle réglementaire des Contrôleurs de Sécurité (CS)

Mis à jour le 07/07/2026

🕒 Durée

43,5 jours de formation répartis sur 7 mois

€ Prix de la formation

7 705 €

Les modules de formation organisés par l'EN3S, font l'objet d'une facturation adressée directement aux organismes, à l'issue de chaque module.

[Voir tous les financements](#)

📍 Lieu(x) des sessions

Mixte

★ Satisfaction globale

8,2/10

[Voir tous les avis](#)

Objectifs

Cette première phase de formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances professionnelles élémentaires nécessaires à l'exercice de leur métier ainsi qu'une bonne compréhension du nouvel environnement institutionnel dans lequel ils interviendront.

Concrètement, elle vise un triple objectif :

- Permettre à la CARSAT, CGSS ou CRAMIF (service prévention et service RH) d'évaluer les capacités et l'implication du stagiaire à occuper le poste pour lequel il a été recruté, notamment son savoir-faire relationnel
- Permettre au stagiaire de s'assurer que le métier pour lequel il est formé correspond bien à ses attentes professionnelles
- Préparer le stagiaire aux épreuves organisées en vue de la délivrance de l'agrément provisoire. A cet égard, les travaux -rédaction de documents, comptes rendus- et présentations orales- à réaliser pour chaque intersession constitueront un entraînement.

Contexte

Devenir Contrôleur de Sécurité en CARSAT, CRAMIF ou CGSS

La formation des contrôleurs de sécurité est un parcours de 10 mois organisé en partenariat avec l'institut national de recherche et de sécurité (INRS) et la Cnam. Elle vise à former les futurs contrôleurs de sécurité qui exerceront des missions d'accompagnement et de prévention autour de la santé et de la sécurité du travail pour le volet Accidents au travail et maladies professionnelles – AT/MP de la Sécurité sociale.

Après une première phase d'enseignement en tronc commun, elle se divise en deux parcours de formation (parcours ingénieur-conseil et parcours contrôleur de sécurité) répartis entre l'EN3S et l'INRS.

Le contrôleur de sécurité stagiaire alterne entre des modules d'enseignement à l'EN3S et à l'INRS et des périodes dans sa caisse de rattachement où un accompagnement et des travaux spécifiques lui sont proposés.

Pré-requis

Ce cycle réglementaire s'adresse aux contrôleurs de sécurité stagiaires **nouvellement recrutés** par une CARSAT, CGSS ou CRAMIF. Il leur permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à l'obtention de l'agrément délivré par le directeur général de la CNAM à l'issue de la formation.



Formation longue

Cycle réglementaire des Contrôleurs de Sécurité (CS)

Mis à jour le 07/07/2026

Le recrutement des contrôleurs de sécurité par une CARSAT, CRAMIF ou CGSS est ouvert aux titulaires d'un BTS, DUT ou d'un diplôme allant de Bac+2 à Bac +4 possédant une expérience professionnelle de 3 ans minimum.

Programme

Cycle 2026-2027

- **Module 1 : Le préventeur de l'assureur AT/MP (INRS/Nancy)**
- Du lundi 21 septembre 26 à 14h30 au vendredi 25 septembre 26 à 12h00
- **Module 2 : L'environnement institutionnel (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 12 octobre à 13h30 au vendredi 16 octobre à 12h00
- **Module 3 : L'environnement juridique de la prévention (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 2 novembre à 13h30 au vendredi 6 novembre à 12h00
- **Module 4 : Les acteurs de la prévention (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 16 novembre à 13h30 au vendredi 20 novembre à 12h00
- **Module 5 : L'assurance AT/MP (EN3S/Saint-Etienne)**
- Du lundi 25 janvier 27 à 13h30 au vendredi 29 janvier 27 à 12h00
- **Module COM' : Communication interpersonnelle (EN3S/Paris)**
- Du lundi 1er mars à 9h00 au jeudi 4 mars à 12h00

Les examens donnant accès à l'agrément provisoire :

- Devoir sur table le jeudi 26 novembre 25 (organisme d'appartenance du stagiaires) – Portant sur les modules de 1 à 4
- Jurys d'agrément provisoire : Du mercredi 9 au mercredi 16 décembre (En3s/Paris)
- Les dates exactes du jury IC et du ou des jury(s) CS seront précisées

Seconde phase de formation spécifiquement dédiée aux contrôleurs de sécurité

- **Module 6 : Stratégie d'intervention (INRS/Nancy)**
- Du lundi 11 janvier 27 à 14h30 au vendredi 15 janvier 27 à 12h00
- **Module 7 : Connaissance des modes d'organisation de l'entreprise et action vers l'entreprise (INRS/Nancy)**
- Du lundi 8 février à 14h30 au vendredi 12 février 26 à 12h00
- **Module 8 : Maîtrise des démarches de prévention et des procédures et outils nécessaires à l'exercice de son métier (INRS/Nancy)**
- Du lundi 15 mars à 14h30 au vendredi 19 mars à 12h00
- **Modules 9 et 10 : Connaissance des risques et des moyens de les prévenir (INRS/Nancy)**
- Du lundi 5 avril à 14h30 au vendredi 9 avril à 12h00
- Du lundi 10 mai à 14h30 au vendredi 14 mai à 12h00 – **Contrôle continu en fin de module 10**
- **Journée un an après l'agrément (promotion 25/26)**
- **Retour d'expérience sur la prise de fonction et le cycle d'agrément**
- Jeudi 10 juin 27 de 9h00 à 17h00 (Paris, lieu à déterminer)
- **Jurys d'agrément provisoire** du 9 au 16 décembre 26
- **Phase d'agrément définitif** du 21 au 30 juin 27
- **Jurys finaux :**
- Du lundi 21 au jeudi 24 juin 27 pour les CS (En3s/Paris)
- Du lundi 28 au 30 juin 27 pour les IC (En3s/Paris)

Méthodes pédagogiques



Formation longue

Cycle réglementaire des Contrôleurs de Sécurité (CS)

Mis à jour le 07/07/2026

- Apports pédagogiques en face à face
- Mise en pratique : travaux collectifs et/ou individuels, études de cas, quiz, mises en situation, jeux de rôle, ateliers
- Temps d'échange : partages de pratiques, co-développement

Validation de la formation

Les modalités d'évaluation de la formation des contrôleurs de sécurité se décomposent en deux phases.

L'agrément provisoire :

Une épreuve écrite regroupant un questionnaire à réponses courtes et note de synthèse de 2h. Cette épreuve vise à évaluer le niveau de maîtrise qu'a le stagiaire des connaissances professionnelles élémentaires nécessaires à l'exercice de son métier et sa compréhension de l'environnement institutionnel dans lequel il interviendra.

Un entretien avec la commission d'agrément de 30 minutes dans les locaux de la Cnam.

La réussite aux examens permet la délivrance d'un agrément provisoire ouvrant accès à la seconde phase de la formation.

L'agrément définitif :

Une épreuve écrite dite de contrôle continu composé d'un questionnaire à réponses courtes et d'un cas pratique. Cette épreuve valide les enseignements dispensés par l'EN3S et l'INRS.

Un travail personnel en lien avec son métier, sur un sujet particulier de prévention défini en accord avec la Caisse nationale de l'assurance maladie.

Une demande d'agrément motivée de la part du directeur de la CARSAT, CRAMIF ou CGSS de rattachement.

Un entretien avec la commission d'agrément de 30 minutes pour présenter son travail personnel. La commission prononce alors un avis définitif qui permettra l'agrément de l'ingénieur conseil par le directeur général de la Cnam.

Après validation de l'Agrément définitif en fin de Cycle, le Préventeur se voit délivrer une carte professionnelle afin d'exercer, ses missions au sein de son organisme.

Précision : Cette formation n'offre pas la possibilité de valider des blocs de compétences.

Pour des précisions complémentaires :

Cf. [Circulaire Cnam CIR-17/2018 du 9 août 2018](#)

Taux d'obtention

77 % Taux d'obtention de l'agrément définitif permettant la délivrance de la carte professionnelle

Débouchés de la formation

La formation des contrôleurs de sécurité permet d'accéder à des postes de préventeur au sein des CARSAT, CRAMIF ou CGSS.

Pour en savoir plus sur les parcours et les débouchés :

- [Métier Contrôleur de sécurité](#)
- <https://assurance-maladie.ameli.fr/carrieres/metiers/preservation-sante/controleur-securite>

Résultats

Toutes les offres d'emploi concernant le recrutement des Ingénieurs-Conseils et des Contrôleurs de sécurité au sein des CARSAT, CRAMIF, CGSS, sont publiées sur le site [La Sécu recrute – Accueil](#)



Formation longue

Cycle réglementaire des Contrôleurs de Sécurité (CS)

Mis à jour le 07/07/2026

Contacts

Pour toute information, contactez en priorité nos assistant(e)s
Pour du sur-mesure ou des intras contacter les chefs de projets

MASSARDIER Mylène

Assistante

☎ 04 77 81 15 36

✉ mmassardier@en3s.fr



RODRIGUES Patrick

✉ prodrigues@en3s.fr

Avis

Note globale : 8,2/10

Premier module sans support PPT et participatif. J'aurais été mal à l'aise, si y avait eu des mises en situation et des jeux de rôle car je manque de pratique de fonctions managériales. J'ai apprécié de fait ce format ! Merci aux intervenants pour leur dynamisme, enthousiasme et le partage de leurs visions. Hâte de suivre les deux autres parties.

Publié le 07.07.2026

Très bonne animation, connaissances et dynamique de groupe créée par l'intervenant sur la semaine

Publié le 07.07.2026